

Paris, le 11 octobre 2022

***En pleine crise des matières et de l'énergie, la FNADE rappelle le gisement considérable que constituent nos déchets, pour produire des matières, des fertilisants et de l'énergie.***

*Ces ressources locales, sous utilisées à ce jour, sont un levier important pour renforcer notre indépendance stratégique et répondre sans attendre aux enjeux environnementaux et climatiques, ainsi qu'à la réindustrialisation de la France.*

Dans le contexte actuel de tension sur les ressources et l'énergie, considérer les déchets produits au sein de nos territoires comme des ressources locales disponibles, qui contribuent à notre autonomie, est à la fois nécessaire et urgent.

Pourtant, le projet de loi Accélération de la production d'énergies renouvelables, qui est en cours d'élaboration, n'intègre pas la chaleur produite par la valorisation énergétique des déchets non recyclables. Cette production qui a toute sa place dans le mix énergétique, doit être prise en compte. C'est une des solutions de substitution aux énergies fossiles importées. C'est aussi une énergie renouvelable et de récupération qui est bas-carbone. Elle est issue des Unités de Valorisation Énergétique (UVE) mais aussi de la filière Combustibles Solides de Récupération (CSR) que nous souhaitons développer depuis plusieurs années, et également du biogaz provenant des unités de méthanisation des biodéchets et des centres de stockage. A horizon 2028, ce sont plus de 30 TWh d'énergie thermique et de gaz qui pourront être produits à partir de déchets non recyclables, soit plus du double de ce qui est produit aujourd'hui.

Autre enjeu critique actuellement, l'approvisionnement en engrais pour les terres agricoles et les espaces végétalisés de « Nature en ville » appelés à se développer rapidement, et la forte augmentation des prix de ces produits importés. La valorisation organique apporte une solution de substitution avec la production de fertilisants issus du recyclage des déchets. Ce retour au sol permet de fertiliser les terres avec des nutriments et des oligo-éléments nécessaires à la croissance des végétaux. Il répond à un enjeu majeur de souveraineté nationale car il concerne nos productions alimentaires et notre capacité à s'adapter au dérèglement climatique.

Il permet en outre la séquestration du carbone dans les sols. La matière organique, en grande partie composée de carbone, participe à quatre grands services écosystémiques des sols : leur fertilité, leur capacité en rétention en eau, leur résistance à l'érosion et leur biodiversité. Entre 70 000 à 95 000 tonnes d'azote supplémentaires pourraient être produites localement en France par an dès 2022/2023. Environ 5 000 exploitations agricoles, soit 350 000 hectares de sols agricoles français, pourraient bénéficier rapidement de ces amendements dont la valeur agronomique est reconnue. Ces chiffres sont les mêmes pour la production de phosphore.

Concernant les matières indispensables à la production nationale, que sont par exemple l'acier, l'aluminium, les plastiques, les papiers et cartons de qualité, elles constituent aussi un levier important d'autonomie. Pourtant, les matières recyclées ne sont pas encore suffisamment réincorporées dans les cycles de production. La production locale d'acier recyclé pourrait ainsi couvrir 85% des volumes nécessaires à la fabrication d'acier d'ici 2050 sous réserve d'investissements et d'adaptation des outils industriels.

Concernant les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), il est indispensable de trouver un nouvel équilibre entre les acteurs afin que chacun puisse développer ses savoir-faire avec la confiance et la visibilité nécessaire. Pour rappel, 1,2 Milliards d'€ sont investis chaque année par les opérateurs sur les filières de recyclage s'ajoutant aux investissements réalisés par les collectivités locales.

A titre d'exemple, nous préconisons que la nouvelle filière REP restauration s'appuie sur les schémas opérationnels existants avec un soutien financier pour pouvoir aller plus loin dans l'atteinte des objectifs. Cela sera plus efficace, plus rapide à mettre en place, coûtera moins cher et permettra de faire du sur-mesure aux clients, les producteurs de déchets, et de répondre à la diversité des besoins des restaurateurs.

Antoine Bousseau, Président de la FNADE, souligne : « Force est de constater que ne sont pas prises en compte aujourd'hui les ressources provenant du recyclage et de la valorisation des déchets dans les projections à court et moyen terme. Elles sont pourtant des solutions concrètes et rapides à mettre en œuvre qui répondent à la nécessaire transition vers une économie bas-carbone et elles constituent de véritables alternatives pour préserver les ressources naturelles limitées et se substituer aux énergies fossiles carbonées. »

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat.

La FNADE en chiffres : 252 entreprises privées adhérentes 46 033 salariés en France 10,62 milliards d'euros de chiffre d'affaires 876 millions d'euros d'investissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

**Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 [martine@geckotom.com](mailto:martine@geckotom.com)**